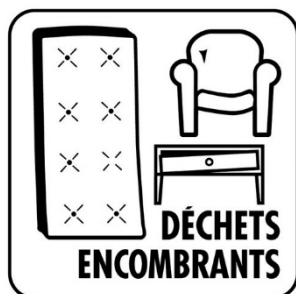




Débarras des objets encombrants en 2026



Le débarras des objets encombrants est planifié aux dates suivantes :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| ➤ Lundi 19 janvier 2026 | de 13h00 à 18h30 |
| ➤ Lundi 16 mars 2026 | de 13h00 à 18h30 |
| ➤ Lundi 15 juin 2026 | de 13h00 à 18h30 |
| ➤ Samedi 03 octobre 2026 | de 08h30 à 12h00 |

Sous la surveillance du service communal de voirie.

Important :

La carte des déchets doit être présentée à l'employé communal pour accéder au point de ramassage.

Le point de collecte se situe sur la route longeant l'autoroute vers le pont des Six-Poses, sortie Rennaz sud, voire le plan ci-après.

Les volumes conséquents, tels que ceux issus du débarras complet d'un grenier, d'une maison, d'un appartement ou encore de locaux industriels ou commerciaux, doivent être annoncés à la Municipalité au moins deux semaines à l'avance pour approbation.

Les quantités jugées trop excessives devront être acheminées par vos propres moyens vers le site d'incinération de la Satom à Monthey.

NB : Les appareils électriques, électroménagers et électroniques sont repris gratuitement par les commerces concernés.